

SUJET

COMPABILITÉ PRIVÉE

Les candidats sont autorisés à utiliser les matériels et documents suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;
- le plan comptable normé et non annoté, comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.

Sont interdits les téléphones portables ainsi que les montres et/ou tout autres objets et accessoires connectés.

*L'utilisation de tout autre document ou matériel est interdite.*

Ce sujet comporte quatre exercices, indépendants les uns des autres.  
Vous traiterez l'ensemble des exercices dans l'ordre choisi.

**EXERCICE 1**

La société TRAMIE, spécialisée dans la confection textile, a réalisé les opérations suivantes :

1) Le 20/11/N, une facture d'un montant de 10 000 £ est adressée au client SMITH. Il procède au règlement le 15/01/N+1.

2) Le 21/11/N, le fournisseur DAVIS a adressé à la société TRAMIE une facture de marchandises d'un montant de 30 000 \$, payable à 60 jours.

Le paiement de cette facture intervient le 30/01/N+1, par virement bancaire sur le compte du fournisseur.

3) Le 01/09/N, un emprunt d'un montant de 400 000 CHF est contracté auprès de la Banque Suisse, au taux de 10 %.

Ce prêt est remboursable en 10 fractions égales sur 10 ans.  
Le premier remboursement interviendra le 01/09/N+1.

- La société REDACT a réalisé les opérations suivantes au cours du mois d'octobre N :
- 1) Acquisition d'un véhicule de fonction de tourisme, financé par un contrat de crédit-bail. Le contrat a été souscrit le 15/09/N, il prévoit les conditions suivantes :
- Prix du véhicule TTC : 48 000 €,
  - Dépôt de garantie : 5 000 €,
  - Versement de 12 trimestres : 4 800 €,
  - Valeur de rachat : 5 % du prix TTC du véhicule.
- Le versement du 1<sup>er</sup> trimestre intervient le 01/10/N en même temps que le dépôt de garantie.
- 2) Le 02/10/N, règlement en espèces :
- annonces publicitaires pour un montant de 50 € HT,
  - divers fournitures administratives pour un montant de 150 € TTC,
  - carburant pour un véhicule utilitaire pour un montant de 80 € HT,
  - réparation d'un véhicule utilitaire pour un montant de 400 € HT.
- 3) Le 07/10/N, facture de publicité PUB500 relative à une campagne publicitaire pour un montant de 50 000 € HT : règlement par virement bancaire pour la moitié, le jour même.
- 4) Le 08/10/N, achat de 5 000 actions FEUBLEU au prix de 25 € l'unité dans le but d'en retirer des dividendes (elles seront donc conservées durant plusieurs années). Les frais de courtage s'élèvent à 0,5 % HT du montant de la transaction – règlement à 30 jours.
- 5) Le 12/10/N, achat d'un bureau de direction auprès du fournisseur ZEST pour un montant de 540 € TTC.
- 6) Le 16/10/N, livraison et facturation de 2 machines d'outillage industriel, commandées depuis 2 mois.

## EXERCICE 2

Enregistrez pour chacune de ces trois opérations les écritures d'ajustement et les écritures d'inventaire nécessaires au livre-journal au 31/12/N, ainsi que celles de l'exercice N+1.

Travail à effectuer :

Cours des devises	\$	£	CHF
01/09/N			0,50
20/11/N	0,97	1,14	
21/11/N			
31/12/N	0,90	1,06	0,62
15/01/N+1		1,17	
30/01/N+1	1,02		
01/09/N+1			0,54

Cours des devises en euros :

Le prix d'achat est de 120 000 € TTC l'unité. Les frais de ports s'élèvent à 2 000 € HT.

Un acompte a été versé à la commande à hauteur de 10 % du prix d'achat TTC (hors frais de port).

Le règlement est prévu en 3 mensualités égales (hors acompte), dont la première est prévue à la livraison.

7) Le 24/10/N, achat de 50 tablettes tactiles destinées à être offertes aux plus fidèles clients pour un montant total de 7 500 € HT.

8) Le 25/10/N, prélèvement par la banque de 600 € TTC de commission de location de coffre-fort et de 230 € d'intérêts de découverts bancaires.

9) Le 28/10/N, vente de marchandises pour 2 300 € HT, avec remise de 5 % puis 2 %.

#### Travail à effectuer

Comptabilisez les écritures du 1<sup>er</sup> octobre N au 28 octobre N.

### EXERCICE 3

A) Un matériel industriel présente les caractéristiques suivantes :

➤ Date d'acquisition le 25/07/N,

➤ Date de mise en service le 01/10/N,

➤ Acquisition pour une valeur de 96 000 € HT,

➤ Amortissements sur 3 ans, linéaire.

#### Travail à effectuer

Etablissez un tableau d'amortissement selon le mode dégressif, puis un second plan d'amortissement faisant apparaître l'amortissement comptable, l'amortissement fiscal autorisé et l'amortissement dérogatoire. Vous comptabiliserez ensuite au livre-journal les écritures d'amortissements pour l'année N.

B) Un matériel industriel, devenu obsolète, est mis au rebut le 01/04/N. Vous disposez des informations suivantes :

➤ Coût d'acquisition HT de 210 000 €,

➤ Date d'acquisition (=date de mise en service) 01/01/N-5,

➤ Durée d'amortissement sur 6 ans, en mode linéaire.

#### Travail à effectuer

Comptabilisez au livre-journal les écritures relatives à cette cession.

C) Un test de dépréciation effectué en clôture N sur un terrain donne les résultats suivants :

➤ Valeur d'usage 100 000 €,

➤ Valeur vénale 135 000 €,

➤ Valeur comptable 200 000 €.

Le compte 2911 présente un solde créditeur à hauteur de 130 000 € sur la balance avant inventaire.

#### Travail à effectuer

Procédez à tous les enregistrements nécessaires concernant cette dépréciation en justifiant vos calculs.

## EXERCICE 4

La société « Les Coopérants du Centre Val-de-Loire » (activité de négoce de marchandises) dont vous êtes le comptable souhaite disposer d'informations concernant la gestion analytique de son activité.

Pour ce faire dans le cadre de votre mission vous avez collecté les informations suivantes :

Marchandise A		Marchandise B	
Détail	Prix d'achat unitaire	100,00 €	50,00 €
	Ensemble des coûts variables	50 € par produit acheté	
	Ensemble des coûts fixes	10 000 €	
	Prix de vente unitaire	250,00 €	180,00 €

**Travail à effectuer :**

- 1) Donnez une définition du point mort et du seuil de rentabilité.
- 2) Déterminez, pour chacune des marchandises, le seuil de rentabilité si la société ne commercialise que des produits A ou que des produits B, en chiffre d'affaires et en nombre de produits à vendre.
- 3) Déterminez le chiffre d'affaires et le résultat (bénéfice ou perte) si la société vend 200 unités de marchandises A et 150 unités de marchandises B.